

Catherine Laidin\*

ESO RENNES - UMR 6590  
CNRS - AGROCAMPUS OUEST

**D**isons-le d'emblée, l'ouvrage de C. Guilly *La France périphérique, comment on a sacrifié les classes populaires* relève plus du pamphlet que de l'ouvrage scientifique. Beaucoup d'affirmations y sont proposées sans en présenter les bases scientifiques, la construction de la grille d'analyse, la nature des données mobilisées, à l'image du recours à de nombreux sondages IPSOS utilisés sans précision sur leur contexte de production, sur la question posée, sur les publics enquêtés, etc. Et pourtant, en tant que ruraliste, l'ouvrage m'a interpellée pour deux raisons. La première tient aux propos de l'auteur qui rejoint le constat de l'invisibilité de plus en plus forte du rural, tant dans la recherche que dans l'action publique. La seconde tient à l'intérêt que cet ouvrage a suscité auprès des enquêtés de mes recherches qui portent sur la gouvernance des territoires ruraux.

Dans son ouvrage, C. Guilly dénonce une France coupée en deux, avec d'un côté « des métropoles mondialisées, vitrines rassurantes de la mondialisation heureuse », de l'autre « une France périphérique, où sont sacrifiées les classes populaires » (p. 13). Cette France périphérique se situe « à l'écart des zones d'emplois les plus actives, des sites qui comptent dans la mondialisation » (p. 13). Elle se compose de « territoires ruraux », de « petites villes », de « villes moyennes » mais aussi des « DOM-TOM », qui « cumulent fragilités sociales et économiques ». Elle concentre la « majorité des nouvelles classes populaires » qui subissent les « effets négatifs de la mondialisation » (p. 14). Ce sont « des jeunes, des actifs et des retraités issus de catégories modestes, ouvriers, employés, petits paysans, petits indépendants » (p. 14). L'objectif de l'ouvrage est de rendre visibles ces catégories populaires de la périphérie, qui bien que majoritaires en nombre, sont aujourd'hui « marginalisées culturellement, mises à l'écart géographiquement » (p. 15).

(\*)- Doctorante Université de Rennes1, UMR6051 CRAPE, IEP, Rennes et Université Bourgogne Franche-Comté, UMR1041 CESAER, INRA, AgroSup Dijon

Ce texte propose de confronter la thèse de l'auteur à partir de travaux récents de sciences sociales sur les mondes ruraux. Un retour sur le concept de périphérie est d'abord proposé afin de mieux en cerner l'origine et les usages par les sciences sociales. On verra ensuite de quoi le rural est-il le périphérique, pour interroger les qualificatifs que lui attribue C. Guilly, « populaire et fragile » (p. 52), abstentionniste et électeur du Front national (p. 53).

#### I- LA PÉRIPHÉRIE, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion de périphérie fait référence au couple centre-périphérie utilisé pour rendre compte de l'opposition de deux lieux dans un système spatial, le centre évoquant celui qui commande et en bénéficie, la périphérie, celui qui subit (Grataloup, 2004). Les premiers emplois de cette métaphore ont été rencontrés chez Werner Sombart (1902) dans son ouvrage *Der modern Kapitalismus* ou chez Marx notamment dans *Le capital* (cité par Claval, 1977) pour caractériser les relations ville/campagne ou bien chez les théoriciens de l'impérialisme Rosa Luxemburg et Nikolai Boukharine (Grataloup, 2004). Son usage contemporain est lié aux économistes des inégalités de développement, comme Samir Amin et son « développement inégal » de 1973 ou aux géographes dont le premier fut Alain Reynaud au début des années 1980 (Grataloup, 2004). A. Reynaud mobilise le concept de centre-périphérie, non pas dans un sens géométrique, c'est-à-dire un centre, au milieu d'un espace et une périphérie aux marges, mais plutôt comme un centre caractérisé par « une concentration de population, de fonctions économiques, d'activités de production et de services, de richesses ». Ce centre fait preuve de « capacité d'innovation et de créativité » et connaît une forte « attractivité », générant différentes polarisations, « motrices d'intégration territoriale » (Grataloup, 2004). Cette intégration produit une dissymétrie des échanges, la périphérie connaissant des niveaux de vie moins élevés, elle est l'objet de migrations en faveur

du centre. Elle est ainsi dépendante, subordonnée et se décline en négatif par rapport au centre. Le concept centre-périphérie s'emploie à toutes les échelles géographiques, à l'échelle mondiale, nationale, régionale, locale mais doit sa « fortune » à son emploi au niveau mondial pour exprimer les inégalités entre pays développés et pays en développement, ou encore entre le « Nord » et le « Sud ».

Néanmoins, l'emploi de ce concept génère plusieurs difficultés (Cattan, 2006). Premièrement, cette dénomination suggère une opposition absolue alors que les positions sont relatives et évolutives. Deuxièmement, cette perspective renvoie à une représentation du monde fondée sur la continuité territoriale, avec la distance et la proximité perçues comme des facteurs structurants. La distance serait ainsi « un principe d'organisation spatiale », avec « un gradient de décroissance progressive de la concentration, du pouvoir, de la puissance et de la richesse, du centre vers les périphéries » (Cattan, 2006). Troisièmement, quelle pertinence accorder à la dichotomie centre-périphérie alors qu'aujourd'hui de nombreux auteurs s'accordent pour décrire le système mondial en réseaux. L'accessibilité aux réseaux de transports, de communications, d'informations compte tout autant, si ce n'est davantage, que la proximité et l'appartenance à un système territorial national ou supra national central. Finalement, ce concept relève d'une grille de lecture centrée sur une lecture macro-économique et sociale de l'espace mondial. Or quelle pertinence accorder à l'emploi de ce concept, quelles que soient les échelles et sans rendre compte de l'imbrication croissante des situations de centralités et des positions périphériques ?

Finalement dans son ouvrage, C. Guilly reprend à son compte la vision dichotomique entre un centre et une périphérie, un espace urbain et des espaces périphériques (parmi lesquels on trouve autant les banlieues et que les espaces ruraux). Ainsi, la France des métropoles qui bénéficie du « système économique globalisé », deviendrait le lieu privilégié de création de richesses et de polarisation des emplois (p. 33). À l'inverse *la France périphérique* serait « populaire et fragile » (p. 52), celle des plans sociaux, de l'abstention et ou du vote FN (p. 53) !

Finalement, cette approche duale ne permet pas d'appréhender la diversité des espaces ruraux, ni de mettre en évidence les relations qui s'établissent entre les lieux de résidence, de travail et de loisirs, ni d'identifier les pratiques individuelles selon les âges de la vie, le genre, les professions exercées ou l'engagement familial.

## II- LE RURAL, CETTE PÉRIPHÉRIE ?

Mais que sont ces espaces ruraux, qualifiés de périphériques par Guilly ? Quels espaces sont qualifiés de rural aujourd'hui ? Et en quoi sont-ils périphériques ?

Le terme rural est polysémique et donne lieu à plusieurs définitions, proposées par l'OCDE<sup>1</sup> ou l'INSEE<sup>2</sup>.

L'OCDE (2012) propose une caractérisation en trois étapes. La première qualifie la communauté de base (en France, la commune) à partir de la densité de population. Une communauté est rurale si sa densité<sup>3</sup> est inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup>. La seconde s'intéresse à la région (en France, le département) qui est désignée à dominante rurale si plus de 50 % de la population vit dans des communautés rurales, intermédiaire avec un pourcentage compris entre 15 % et 50 %, urbaine avec un taux inférieur à 15 %. La troisième compose avec les deux précédentes étapes : une région à dominante rurale devient intermédiaire si elle a un pôle urbain de plus de 200 000 habitants ; une région intermédiaire devient urbaine si elle a un pôle urbain de plus de 500 000 habitants.

Depuis les années 1950, l'INSEE fonde la définition du rural sur une dichotomie urbain-rural, avec une définition morphologique de l'unité urbaine, liée à l'habitat et la démographie. Sont urbaines les communes disposant d'une zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions). Les autres communes sont rurales. Pour rendre compte de la diversité des situations, l'INSEE a complété cette définition avec une approche fonctionnelle fondée sur l'intensité du

1- Organisation de coopération et de développement économiques.

2- Institut national de la statistique et des études économiques.

3- Les données sont différentes pour la Corée et le Japon, deux pays dont les densités moyennes sont élevées.

lien que les espaces de faible densité entretiennent avec la ville. Ainsi, à partir des logiques de localisation des emplois et des déplacements domicile-travail, l'INSEE a proposé en 1997 un Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER). L'espace à dominante urbaine comprend alors les pôles urbains offrant au moins 5 000 emplois, les communes des couronnes périurbaines, dont 40 % de la population résidente à un emploi dans le pôle et les communes multi-polarisées dont 40 % de la population résidente occupe un emploi dans plusieurs aires urbaines. L'espace à dominante rurale est l'espace résiduel. Il comprend des pôles d'emploi de l'espace rural offrant au moins 1 500 emplois, des communes des couronnes des pôles ruraux, dont 40 % de la population résidente à un emploi dans le pôle et enfin, les communes restantes.

En 2010, l'INSEE renouvelle le zonage établi précédemment, maintenant les considérations de localisation de l'emploi et des déplacements domicile-travail mais modifiant la perception du rural. En premier lieu sont qualifiées d'espaces de zone urbaine, les communes situées au sein des pôles d'emplois, les communes de leur couronne et les communes multi-polarisées. L'INSEE distingue trois types de pôles, les grands pôles avec plus de 10 000 emplois, les pôles moyens avec de 5 000 à 10 000 emplois et des petits pôles de 1 500 à 5 000 emplois. Il n'y a plus d'espace rural, mais des communes rurales au sein des couronnes des pôles ou des communes multi-polarisées, ou bien en dehors de ces aires urbaines si les agglomérations n'ont pas de zone de bâti de plus de 2 000 habitants. Avec ce nouveau découpage, 95 % de la population française vit sous l'influence des villes, soit 85 % dans les pôles ou leurs couronnes et 10 % dans les communes multi-polarisées (Brutel et Levy, 2011). Pour autant les trois quarts des communes rurales, dans lesquelles réside un habitant sur cinq, demeurent sous influence des villes (Brutel et Levy, 2011).

En outre, ces définitions unité urbaine/aire urbaine ne rendent pas compte de l'espace vécu, non radial et plus de nature réticulaire. Ainsi, pour appréhender la diversité des espaces, A. Banos et J. Candau (2014), conscients des problèmes liés à l'emploi de la catégorie d'analyse centre-périphérie, proposent de mobiliser une autre grille de lecture, celle de la « société en réseaux »

de M. Castels (2001). Pour ce dernier, la société est structurée en deux types d'espaces. Le premier, l'espace des flux, qui organise la distance, la simultanéité des pratiques sociales grâce aux systèmes d'information et de communication. Cet espace des flux concentre les processus dominants, le pouvoir, le capital et l'information. Le second, l'espace des lieux, rend compte des interactions sociales et de l'organisation politique sur la base de contiguïté physique. Ainsi cette société en réseaux permet d'appréhender une diversité des lieux et des flux, avec différentes centralités.

Selon C. Guilluy, les espaces périphériques sont ces espaces sous autorité de la « France des métropoles ». Les espaces ruraux vivent sous influence urbaine, comme nous l'annonce l'INSEE (Brutel et Levy, 2011) du fait de la concentration des activités du tertiaire dans les grandes villes et des nécessités de connexions pour les grandes entreprises. Pourtant, n'est-ce pas faire fi des nouvelles ruralités, expression témoignant des nouveaux arrangements composites des espaces ruraux, liés en partie aux reconfigurations économiques de métropolisation, mais aussi du regain démographique, de l'étalement urbain ou de l'attrait pour les campagnes (Mora, 2008) ? P. Pistre (2012) témoigne également de la diversité des dynamiques migratoires et de mobilité résidentielle que connaissent les espaces ruraux. Plusieurs profils de population sont accueillis, des actifs et des retraités, des personnes nées en France et des étrangers, des personnes ayant vécu en ville et d'autres dans les communes rurales, des employés et ouvriers mais aussi des cadres et des professions intermédiaires.

La métropolisation doit aussi être interrogée avec un regard politique. Si ce concept est employé dans les heures de gloire de l'aménagement du territoire et des métropoles d'équilibre des années 1960, il ressurgit en 2004 lorsque l'État a impulsé une réorganisation industrielle de la France à partir des pôles de compétitivité. Le mécontentement des élus des territoires ruraux, oubliés, a alors suscité la mise en place des

4- La loi de réforme des collectivités territoriales, dite RCT, de 2010, Loi sur l'affirmation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPAM de 2014, loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre de 2015.

pôles d'excellence rurale, d'une tout autre envergure et d'une durée tout aussi limitée puisqu'aujourd'hui, cette politique a disparu. Différentes lois<sup>4</sup> se succèdent dans les années 2000 pour affirmer la mise en place de métropoles. Elles confirment la volonté politique d'une recentralisation de l'action publique, en réponse à l'émiettement communal, au mille-feuilles territorial, à la volonté de rationalisation budgétaire... Néanmoins, si la puissance publique œuvre pour de nouvelles centralités de l'action publique, aujourd'hui des nouveaux systèmes de gouvernance se mettent en place, qui donnent lieu à une polyarchie, terme proposé par le politiste R. Dahl (1961) pour caractériser la dispersion des sources de pouvoir. Alors plutôt qu'un pouvoir central dominant un pouvoir périphérique, ne doit-on pas plutôt identifier les différentes sources de pouvoir, l'État et son gouvernement à distance (Epstein, 2006), qui prend parfois des formes d'État pseudo-décentralisé (Berriet-Sollicet et al., 2015), la région et son pouvoir régional (Pasquier, 2012). Les annonces de disparition du département par les différents gouvernements depuis les années 2010 ne cachent pas une volonté d'organisation territoriale avec de nouvelles centralités fondées sur les pôles urbains intermédiaires.

En conclusion, qualifier des espaces ruraux à travers le vocable périphérique ne permet pas de témoigner de la diversité des espaces ruraux et surtout des imbrications territoriales auxquels ils participent et sont confrontés. L'usage simplificateur du terme périphérique participe à l'invisibilité de la complexité et de la diversité des situations, paradoxe pour un ouvrage qui prétend « rendre visible cette France périphérique » (p. 15).

### III- UNE SURREPRÉSENTATION HÉTÉROGÈNE DES CLASSES POPULAIRES AU SEIN DES ESPACES RURAUX

Ainsi, selon C. Guilluy, les espaces ruraux apparaîtraient à « la France qui gronde » (p. 51) suite au sacrifice des classes populaires. Mais dans quelle mesure concentrent-ils les classes populaires ?

Penser les territoires ruraux uniquement sous l'angle des classes populaires, et les espaces urbains sous l'angle des classes favorisées nous apparaît pour le

moins simplificateur. Certes, l'étude socio-démographique des habitants des territoires ruraux montre que les ouvriers, retraités et agriculteurs sont surreprésentés dans ces espaces avec des taux de 23 %, 10,5 % et 4,7 % de la population de 15 à 64 ans au lieu de 17,5 %, 8 % et 1,3 % dans l'ensemble de l'espace français. À l'inverse, les cadres et professions intermédiaires sont peu présents dans les espaces à dominante rurale puisque leurs parts sont de 8,8 % et 17,7 % au lieu de 17,2 % et 20,6 au niveau national<sup>5</sup> (INSEE 2006 in Berthod-Wrumser et al., 2009). La part relative des catégories populaires est donc plus importante au sein des espaces ruraux mais néanmoins on ne peut pas convenir pour autant d'une homogénéité sociale.

Par ailleurs, les espaces ruraux connaissent des ségrégations socio-spatiales sous l'effet conjugué de deux phénomènes distincts, qui se manifestent différemment selon les lieux, leurs aménités, leurs populations ou leurs activités: la gentrification et la prolétarianisation (Berthod-Wrumser et al., 2009). La gentrification ou embourgeoisement des campagnes, est le résultat d'une sélection sociale impulsée par la spéculation immobilière en défaveur des habitants déjà présents et des catégories sociales les plus fragiles (Pistre, 2012). Selon cet auteur, des signes de gentrification s'observent dans deux types d'espaces ruraux. D'une part, les « campagnes de montagne, du littoral et des arrière-pays maritimes » connaissent un fort attrait résidentiel et touristique auprès des catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures et enregistrent des prix immobiliers élevés et en hausse. D'autre part, les « campagnes de l'ouest et du centre de la France » attirent une population étrangère, surtout britannique. Dans ces espaces, les classes populaires, notamment leurs fractions les plus autochtones, ont des difficultés à se maintenir. Plusieurs auteur-es relèvent néanmoins la diversité des motivations qui conduisent une population à rester ou à s'installer dans ces espaces. V. Girard (2013) met en évidence le rôle important des politiques d'accès à la propriété et de la réorganisation de l'emploi industriel dans les choix de résidence dans les espaces ruraux. L. Barthe et J. Milian (2011) montrent comment

5- Notons que ces données sont présentées à partir de la classification des espaces en ZAUER. Aucune donnée disponible n'a été actualisée avec le nouveau zonage.

les espaces de faible densité, autrefois considérés comme des espaces de déprise, suscitent une nouvelle attractivité fondée sur le vide ou l'isolement.

En parallèle, une autre ségrégation socio-spatiale est présente avec la faible attractivité de certains territoires ruraux ou la relégation de certaines catégories sociales, donnant lieu à un « mouvement de prolétarianisation » dans les franges rurales et péri-urbaines (Mischi et Renahy, 2008). Ce mouvement s'observe tant sur les emplois que sur les habitants, comme l'indique le rapport Berthod-Wrumser et al. (2009). Ainsi, l'emploi rural se structure principalement autour de trois catégories d'emplois, ouvriers (un peu plus 30 %), employés (un peu moins de 30 %) et professions intermédiaires (un peu moins de 20 %). Les emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont moins présents dans les territoires ruraux que dans les autres territoires (7 % au lieu de 10,3 % sur le territoire national). Enfin, les zones rurales connaissent des situations de pauvreté fréquentes et peu connues, avec un taux de pauvreté supérieur de deux points à celui de la France entière (13,7 % au lieu de 11,7 %). L'étude des revenus confirme l'importance des classes populaires dans les espaces ruraux et la rareté relative des foyers français les plus aisés (Sencébé in Berthod-Wrumser et al., 2009). Finalement, les espaces ruraux sont moins propices aux inégalités entre les habitants car la distribution des revenus y est moins importante que dans les espaces urbains. Par ailleurs, les niveaux de vie plus faibles des espaces ruraux atténuent l'incidence de revenus plus faibles.

L'ensemble de ces observations confirme donc l'importance des classes populaires dans les espaces ruraux, au regard des catégories socio-professionnelles présentes et des niveaux de revenus. Cependant ces données présentées à une échelle nationale voilent des disparités selon les espaces ruraux et selon les habitants, au cœur de notre désaccord avec les propos de C. Guilluy.

#### IV- DES CHOIX ÉLECTORAUX MULTI-FACTORIELS

C. Guilluy évoque une ligne de fracture électorale entre les métropoles mondialisées et la France périphérique (p. 71) consignant « une rupture consommée

entre classes populaires et supérieures » (p. 73). La « géographie électorale se structure désormais autour de l'opposition entre grandes villes et territoires de la France périphérique » (p. 87). Quelle pertinence accorder à une carte politique urbain-rural ? Le pouvoir politique est-il confisqué par les métropoles avec un déficit de représentation des espaces ruraux ?

L'observation des modes de représentations politiques en France montre la place non négligeable des habitant-es des communes rurales. En effet, le nombre important de communes en France<sup>6</sup>, avec une majorité de petites voire très petites communes<sup>7</sup>, conduit à désigner beaucoup d'élus locaux, au niveau municipal ou intercommunal, depuis les espaces ruraux. Une récente loi<sup>8</sup> visait par ailleurs à corriger les déficits de représentation des communes urbaines vis-à-vis des communes rurales faiblement peuplées, dans la désignation des grands électeurs, électeurs du Sénat.

Certes l'invisibilité du monde ouvrier rural et de la jeunesse populaire est criante au sein de l'espace public rural (Mischi et al., 2008), mais est-ce si différent des autres territoires ?

C. Guilluy présente une France périphérique, gagnée par l'abstention et le vote FN (p. 53), porteuses de radicalités sociales et politiques (p. 52). Elles s'expriment en Bretagne à travers le mouvement des Bonnets rouges mais aussi par une surreprésentation du vote FN dans le péri-urbain subi, dans les petites villes et les zones rurales (p. 57-58). Ce propos est contredit par les travaux de plusieurs auteurs. J. Mischi et N. Renahy (2008) témoignent d'une absence de spécificité rurale de mobilisation des électeurs. En effet, les comportements électoraux ne peuvent être appréhendés avec la seule variable du lieu de résidence (Rivière, 2013). De plus, ajoute J. Rivière (2008), la distinction urbain, rural, péri-urbain est utile dans l'analyse des comportements électoraux, pour contextualiser les don-

6- Un peu moins de 36 000 aujourd'hui depuis les fusions de communes opérées en 2015.

7- La moitié des communes a moins de 400 habitant-es. 86 % des communes ont moins de 2 000 habitant-es (INSEE in Belloc et al., 2012).

8- Loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs

nées collectées, mais elle a moins d'importance que les propriétés sociales des résidents. J. Mischi et N. Renahy (2008) observent également que la vie politique locale dans les territoires de faible densité s'articule autour de la forte interconnaissance entre électeurs et candidats locaux et la revendication d'être « apolitique ». Cette revendication permet d'une part, une distanciation avec la politique nationale et sa vision partisane et, d'autre part, des rapports sociaux personnalisés à travers des liens de parenté, de services rendus ou d'obligations morales. Ainsi l'investissement ou la marginalisation des individus dans l'espace public et la structuration des espaces locaux de la compétition politique s'établissent et se comprennent essentiellement dans l'épaisseur des rapports sociaux (Mischi et Renahy, 2008). On est donc bien loin du décryptage proposé par Guilluy où la qualité de périphérique suffirait à déterminer les choix électoraux des habitants.

#### EN CONCLUSION

Finalement le caractère manichéen des propos de C. Guilluy, fondé sur deux dichotomies périphérie/centre, populaires/bourgeois ne résiste pas à la confrontation avec de nombreux travaux des sciences sociales. En tout cas, en l'état, le constat fait par C. Guilluy d'un abandon des classes populaires et de la mise en périphérie de territoires paraît plutôt nourrir un propos caricatural, occultant une véritable prise en compte des invisibles et des dominés des territoires ruraux et urbains. L'analyse mériterait d'être reprise en l'enrichissant d'une grille de lecture combinant plusieurs éléments.

Premièrement, une lecture par les systèmes spatiaux permettrait de se démarquer de la vision duale de deux types d'espaces et de rendre compte des situations et des dynamiques contemporaines dans toute leur diversité. La DATAR (Hurel et al., 2011) distingue ainsi sept systèmes spatiaux: (1) « l'urbain-métropolisé français dans la mondialisation » (Lussault, 2011), (2) « le système métropolitain intégré », levier du développement territorial (Pinson et Rousseau, 2011), (3) « les portes d'entrée de la France et les espaces de flux » comme vecteurs de la mobilité et de l'échange (Cattan et Frétigny, 2011), (4) « les espaces de la dynamique industrielle » (Le Blanc, 2011), (5)

« les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité » (Aubert *et al.*, 2011), (6) « les espaces de développement résidentiel et touristique » (Pecqueur et Talandier, 2011) et enfin (7) les espaces de faible densité et leur potentiel agro-environnemental et de développement local (Barthe et Milian, 2011).

Ensuite, appréhender la diversité des espaces ruraux inclut la capacité à penser la diversité des catégories sociales et des rapports sociaux spatialisés. Différents travaux ont mis en évidence les différences de pratiques sociales, de mobilité, d'accès à la formation et à l'emploi, selon le genre, l'âge, le niveau de formation... (Devaux 2014 ; Gambino 2008 ; Pernigotti 2009 ; Renahy 2010).

Enfin, pour échapper aux modèles binaires simplificateurs, un troisième niveau d'analyse est nécessaire pour appréhender les différentes échelles spatiales du local au planétaire, la diversité des pouvoirs économiques, sociaux et politiques et les différentes formes de coordination entre acteurs, groupes sociaux et institutions.

## BIBLIOGRAPHIE

- Aubert F., George-Marcelpoil E., Larmagnac C., 2011, « Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), pp. 101-120.
- Banos V., Candau J., 2014, *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale : enquêtes en Dordogne*, Versailles, Quae éditions, 252 p.
- Barthe L., Milian J., 2011, « Les espaces de la faible densité - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective, n° 4), pp. 141-160.
- Belloc B., Besson L., Flourey M.-H., Lavigne M., Lefoestier G., Lesage M., Mahen A., Meunier S., Plantevignes S., Soguet K., 2012, « Les collectivités locales en chiffres 2013 », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, n° 88, Paris, Ministère de l'intérieur - Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, 111 p.
- Berriet-Sollicec M., Laidin C., Lépicier D., Pham H.V., Poltermann K., Raue P., Schnaut G., 2015, « The LEADER process as a European policy for local development: A comparison of the implementation in three European member states », *Working paper* <http://www.econstor.eu/handle/10419/125545>, 34 p.
- Berthod-Wrumser M., Fabre D., Ollivier R., Raylond M., Villers S., 2009, *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural*, Rapport RM2009-102P 1883, Paris, Inspection générale des affaires sociales, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, 218 p.
- Brutel C., Levy D., 2011, « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : 95 % de la population vit sous l'influence des villes », *INSEE Première*, 1374, 4 p.
- Castells M., 2001, *La Société en réseaux*, Nouv. éd., Paris, Fayard, 671 p.
- Cattan N., Frétigny J.-B., 2011, « Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), pp. 61-78.
- Claval P., 1977, « Le Marxisme et l'espace », *Espace géographique*, 6, 3, pp. 145-164.
- Dahl R.A., 1961, *Who governs? : Democracy and power in an American city*, New Haven, Conn., Yale University Press, 357 p.
- Devaux J., 2014, « Les trois âges de socialisation des adolescents ruraux », *Agora, débats/jeunesses*, 68, pp. 25-39.
- Epstein R., 2006, « Gouverner à distance », *Esprit*, 11, pp. 96-111.
- Gambino M., 2008, *Vivre dans les espaces ruraux de faible densité de population : pratiques et représentations des jeunes dans le Périgord Vert (France) et le Rural Galway (Irlande)*, Thèse de doctorat, Toulouse, Université de géographie, 376 p.
- Girard V., 2013, « Sur la politisation des classes populaires périurbaines : Trajectoires de promotion, recompositions des appartenances sociales et distance(s) vis-à-vis de la gauche », *Politix*, 101, 1, pp. 183-215.
- Grataloup C., 2004, « Centre/Périphérie », *Hypergéogé*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article10>.
- Guilluy C., 2014, *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 184 p.
- Hurel K., Muzard F., Rognant C. (sous la direction de), 2011, *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), 175 p.
- Le Blanc G., 2011, « Les espaces de la dynamique industrielle - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), pp. 79-99.
- Lussault M., 2011, « L'urbain-métropolisé français dans la mondialisation - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), pp. 11-28.
- Mischi J., Renahy N., 2008, « Pour une sociologie politique des mondes ruraux », *Politix*, 83, 3, pp. 9-21.
- Mora O., 2008, *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 : des relations villes-campagnes en émergence ?* Versailles, Éditions Quæ, 84 p.
- OECD, 2012, *OECD Regional typology*, Paris, OECD Directorate for Public Governance and Territorial Development, 16 p.
- Pasquier R., 2012, *Le Pouvoir régional, Mobilisations, décentralisation et gouvernance en France*, Paris, Presses de Sciences Po (Références), 373 p.

- Pecqueur B., Talandier M., 2011, « Les espaces de développement résidentiel et touristique - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Revue d'études et de prospective, n° 4, Territoire 2040, Paris, DATAR : La documentation française, pp. 121-140.
  - Pernigotti E., 2009, « La formation à l'épreuve de la désindustrialisation : une question de genre et de classe ? », *Espaces et sociétés*, 136-137, pp. 117-133.
  - Pinson G., Rousseau M., 2011, « Les systèmes métropolitains intégrés - État des lieux et problématiques », in Hurel K., Muzard F., Rognant C. (dir.), *Des systèmes spatiaux en perspective*, Paris, DATAR : La documentation française (Revue d'études et de prospective), pp. 29-60.
  - Pistre P., 2012, *Renouveaux des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales*, Thèse de Géographie, Université Paris-Diderot - Paris VII, 420 p.
  - Renahy N., 2010, *Les gars du coin enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 285 p.
  - Rivière J., 2008, « Le vote pavillonnaire existe-t-il ? Comportements électoraux et positions sociales locales dans une commune rurale en cours de périurbanisation », *Politix*, 83, 3, pp. 23-48.
  - Rivière J., 2013, « Des ploucs de droite aux pavillonnaires lepénistes », *Agone*, 51, pp. 65-83.
-